## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130 , route de l'Église, le 20 novembre 2014, à 12 h 10.

## Sont présents :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Est absent :
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :
Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
M. Marc Rondeau, directeur général
M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

## Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

## Adoption de l'ordre du jour

Résolution $\mathbf{n}^{\circ}$ E-2014-138
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2014

## Résolution $\mathbf{n}^{\circ}$ E-2014-139

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

## Renouvellement de contrat pour un conseiller en aménagement du territoire

## Résolution E-2014-140

- Renouveler le contrat M. Charles-Éric Bernier, à titre de conseiller en aménagement du territoire, à compter de la fin du contrat actuel, pour une autre période de 52 semaines.
- Accorder à M. Charles-Éric Bernier un salaire correspondant à l'échelle salariale (2010) du personnel professionnel de classe 2 (de $58714 \$$ à $80355 \$$ ). L'employé ne bénéficie pas des avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence: $\quad$ Rapport décisionnel du 20 novembre 2014
Responsable: Direction générale
Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Participation au prochain conseil d'administration

## Résolution E-2014-141

- Autoriser Mme Michelle Morin-Doyle, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, et M. Benoît Massicotte, fonctionnaire attitré à ce dossier, à participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Racine au Wisconsin, les 4 et 5 décembre 2014, et à rembourser les frais afférents à cette participation.

Référence: Rapport décisionnel du 20 novembre 2014
Responsable: Communications et affaires corporatives

## Adoptée à l'unanimité

Calendrier des séances du comité exécutif de la CMQ pour l'année 2015
Résolution E-2014-142

- Prendre acte du calendrier des séances du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2015.

Référence: Rapport décisionnel du 20 novembre 2014
Responsable: Secrétariat
Adoptée à l'unanimité

## PROCÈS-VERBAL

## Avis au MAMOT concernant le règlement $\mathrm{n}^{\circ}$ 234-14 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé $\mathrm{n}^{\circ}$ 101-00

## Résolution E-2014-143

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le règlement $n^{\circ}$ 243-14 adopté par la MRC de Bellechasse est sans impact sur le territoire métropolitain.
- Transmettre copie de la présente résolution ainsi que du rapport décisionnel au MAMOT.

Référence: Rapport décisionnel du 20 novembre 2014
Responsable: Aménagement du territoire
Adoptée à l'unanimité

Avis au MAMOT relatif au règiement $n^{\circ}$ 154-14 amendant le règlement de contrôle intérimaire 105-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix

## Résolution E-2014-144

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que le règlement $n^{\circ} 154-14$ modifiant le règlement de contrôle intérimaire $n^{\circ} 105-07$, afin de permettre l'implantation d'un parc éolien dans le TNO Pikauba, est sans impact sur le territoire métropolitain.
- Transmettre copie de la présente résolution ainsi que du rapport décisionnel au MAMOT.

Référence: $\quad$ Rapport décisionnel du 20 novembre 2014
Responsable: Aménagement du territoire
Adoptée à l'unanimité

## Bordereau de dépenses

Résolution $\mathrm{n}^{0}$ E-2014-145
Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 20 novembre 2014 contenant les documents suivants:
a) Une liste qui fait état des dépenses du $1^{\text {er }}$ au 31 octobre 2014 (période 10);
b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du $1^{\text {er }} \mathrm{au}$ 31 octobre 2014 (période 10).
Référence : $\quad$ Bordereau de dépenses du 20 novembre 2014 Responsable: Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

## PROCÈS-VERBAL

Les résolutions E-2014-138 à E-2014-145 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.


